

Arrêté du 21 avril 2004 modifiant l'arrêté du 18 juillet 1994 relatif aux épreuves de la partie spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportifs du premier degré, option escrime (paru au J.O. du 30 avril 2004 page 7789)

**Annexe à l'arrêté du 18 juillet 1994 modifié fixant les épreuves de la partie spécifique du B.E.E.S
1er degré option Escrime**

Epreuve générale

Programme de l'oral portant sur la gestion fonctionnelle du club d'escrime et sur le développement des différentes pratiques de l'escrime (Préparation : 20 minutes / entretien 20 minutes coefficient 2). La question est tirée au sort au moment de la préparation.

L'oral portera sur les points suivants :

a) La gestion fonctionnelle du club d'escrime :

- Le suivi médical pour la pratique de l'escrime.
- Le contrat type de travail du Maître d'Armes.
- Les relations fonctionnelles entre le club, la ligue et le comité départemental.
- Les outils promotionnels du club d'escrime (Plaquette d'accueil, rédaction et diffusion d'un communiqué de presse).
- L'organisation de manifestations sportives inter-clubs.
- L'organisation de manifestations festives au sein du club : participation aux forums des associations, journées portes ouvertes,...
- L'organisation du passage des Blasons dans un club.
- La détection et le formation d'un arbitre au sein du club.
- Le projet de développement d'un club d'escrime : recherche de nouveaux adhérents, fidélisation des adhérents, participation des adhérents et des parents à la vie du club, la recherche de partenaires.
- Les relations entre le club d'escrime et une municipalité.
- Les relations du club d'escrime avec les différentes administrations de l'Etat (Préfecture, D.D.J.S, D.D.T.E.F.P, Inspection d'Académie,..) et les collectivités territoriales (municipalités, conseil général, conseil régional).
- La fonction sociale et éducative du club d'escrime.

b) Le développement des différentes formes de pratique.

- L'escrime en milieu scolaire et dans les centres de loisirs : les partenaires concernés, les contacts à établir, les répercussions sur le développement du club.
- L'escrime artistique : évolution du combat à travers le âges, aspects organisationnels de son enseignement, l'organisation d'un spectacle d'escrime artistique, le label fédéral attaché aux stages et aux épreuves de classement,...
- L'escrime handisport : le projet de création d'une structure handisport, les règlements techniques, les précautions médicales, l'organisation d'une épreuve d'escrime handisport...